

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 MAI 2019
CONSEIL MUNICIPAL

Présents : MM. Stéphan PINAUD – Patrick LEMOINE – Alain GAROUX - Pascal HUET– Claude THOMAS – Joël RAVENEAU – Francis KATCHATOUROFF – Jean-Paul FOUCHER – Philippe DURIEZ

Représentés : MM. Anne-Sophie ASCHER (par Stéphan PINAUD) –

Absents :

Secrétaire de séance : **Pascal HUET**

Ouverture de la séance : 19 h 15

1/ DECISION MODIFICATIVE N°1 DEPENSES IMPREVUES ET DM N°2 ADMISSION EN NON VALEURS

Monsieur le Maire informe que suite à la réception du Budget primitif de 2019, Madame CHEMINOT, trésorière, demande d'établir une décision modificative afin de régulariser le montant des dépenses imprévues inscrites en section d'investissement pour un montant de 3 124 € et non 4 024 €. En effet, le plafond ne doit pas dépasser le seuil autorisé des dépenses d'investissement à hauteur de 7.5 % sans les restes à réaliser.

- Inscription dépenses imprévues 020 : - 900 €
- Article 2157 : + 800 €
- Article 165 : + 100 €

ADMISSION EN NON VALEURS

Lors du vote du budget 2019, il a été décidé d'inscrire en non valeurs un montant de 4 000 € correspondant aux loyers impayés de la location du 26, route de compostelle Louée en 2013.

Il convient d'établir une DM ainsi qu'il suit : (6541 : 3 264.45 € et 6542 : 984 €, soit un total de 4 248.45 €)

Chapitre 65 (rajouter 600 €)

- Article 615231 : - 600 €
- Article 6542 : + 600 €

VOTE OUI : 10 (dont un représenté) NON : néant ABSTENTION : néant

2/ DELIBERATION ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire expose que la commune a établi un dossier d'accessibilité comme la loi l'y oblige qui a été déposé le 29 mars 2019. La DDT demande de délibérer sur l'agenda d'accessibilité programmé (ADAP).

Par ailleurs il est demandé également les modalités de la politique mise en œuvre avec les commerçants sur les questions de voirie afin de faciliter l'accès de leurs ERP.

Après échanges, il est demandé au conseil municipal de voter.

VOTE OUI : 10 (dont un représenté) NON : néant ABSTENTION : néant

3/ DELIBERATION TRANSFERT MAIRIE ECOLE

Suite au transfert de la Mairie dans l'ancienne école, après renseignements pris auprès de la Sous-préfecture de Chinon, le conseil peut se réunir dans ce nouveau lieu car il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaire et qu'il permet la publicité des séances (article L 212-7 du code général des collectivités territoriales). il est demandé au conseil de délibérer afin d'acter le changement du lieu de la Mairie.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur ce transfert.

VOTE OUI : 10 (dont un représenté) NON : néant ABSTENTION : néant

4/ LOYERS G. MILES DECEMBRE ET MARS A ANNULER

Monsieur MILES loue le local « cellier » au 39, route de compostelle depuis le 1^{er} octobre 2018 pour exposer des tableaux. Une ventilation a été posée par une entreprise à charge de M. MILES afin d'assainir le cellier, mais malgré ce système, l'humidité persiste et ruisselle sur les murs et plafonds ce qui impacte ses œuvres. Il demande une exonération de ses loyers de décembre 2018 et mars 2019.

Les travaux par la CCCVL vont bientôt commencer au 39, route de compostelle. Pour information, Monsieur MILES règle ses loyers à partir du mois d'avril 2019.

VOTE OUI : 10 (dont un représenté) NON : néant ABSTENTION : néant

5/ ATTRIBUTION LOCAL COMMERCE DE PROXIMITE

Monsieur le Maire expose que suite à l'annonce déposée sur le bon coin et sur le site de TF1 « sos village » concernant la location du local commercial, 3 visites ont été effectuées. Pour une il n'y a pas eu de suite. Deux autres sont en attente. Le conseil municipal doit délibérer sur le choix du candidat. Après échanges, il a été décidé d'attribuer le local à M. PARISIS.

VOTE OUI : 10 (dont un représenté) NON : néant ABSTENTION : néant

6/ LOCAL Estelle DUCHEMIN REVOIR BAIL PRECAIRE

Monsieur le Maire informe que Madame Estelle DUCHEMIN a demandé un prêt auprès d' Initiative Touraine en Chinonais par le biais de la CCCVL et la commission a refusé son prêt d'un montant de 6 000 € environ en raison de son bail précaire d'un an.

Il convient de modifier son bail.

VOTE OUI : 10 (dont un représenté) NON : néant ABSTENTION : néant

7/ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes vont avoir lieu le dimanche 26 mai et demande que les conseillers effectuent les permanences selon un tableau qui leur a été adressé.
- Monsieur le maire rappelle que l'agent technique qui effectuait l'entretien des bâtiments a été reconnu en inaptitude à exercer ses fonctions. La commune a donc procédé à son licenciement pour inaptitude physique. Il a été demandé des devis à des entreprises de ménage, et le choix s'est porté sur l'entreprise E.V.M.
- Information DIA MONIERE-GERMONT
- Avis sur une demande d'emplacement du marché le jeudi et samedi fin après-midi pour vente de crêpes. Accord du conseil.
- Avis sur une demande d'emplacement du marché samedi matin par un boulanger : 3 abstentions, 7 pour.
- Information challenge des élus boule de fort avec les dates (voir courrier)
- Passage défilé de caravanes le 31 mai.

La Séance est levée à 21 h 00.

Le Maire,

Stéphan PINAUD

